

RAPPORT N°222 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 14 MARS 2020

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 7 au 14 mars 2020 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins cinq (5) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités. Les victimes sont toutes identifiées : parmi elles figurent trois femmes et deux hommes. Une autre victime a succombé à une tentative d'assassinat.

Le rapport évoque également treize (13) cas d'arrestations arbitraires et deux (2) cas de violences commises par des membres de la milice imbonerakure sous la complicité de la police.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des agents de la police ont abattu M. Niyondiko sur la colline Gakaranka, zone Kivumu, commune Mugamba, province Bururi (sud du pays) au cours de la nuit du 8 au 9 mars 2020. Des proches rapportent que les agents de la police avaient encerclé son domicile depuis la veille, en l'accusant d'appartenir à des groupes armés.

Sos-Torture/Burundi note la violente réaction de la police qui a éliminé M. Niyondiko. Des témoins rapportent en outre que trois autres personnes ont été interpellées après cet incident : un certain Niyongabo et le couple qui officiait comme domestique.

- Des individus non identifiés ont assassiné Adrien Nzeyimana (65 ans) à son domicile sur la colline Gihosha, commune et province Kirundo (nord du pays) le 5 mars 2020 dans la soirée. Des proches rapportent que la victime est morte sur le coup à la suite d'une attaque à la grenade.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Kirundo n'a identifié aucun suspect à ce jour.

- Des individus non identifiés ont également tenté d'assassiner Jean Claude Nduwayezu (48 ans) sur la colline Bugeza, commune et province Kirundo dans la nuit du 5 mars 2020. La victime a reçu plusieurs coups de machettes.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a identifié aucun suspect à ce jour.

- Un individu a assassiné Germaine Barazingiza (72 ans) à coups de machettes à son domicile sur la colline Burazi, commune Muhuta, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 10 mars 2020.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Rumonge a annoncé l'arrestation de son mari, Hilaire Ntamavukiro (73 ans) comme principal suspect.

- Des individus non identifiés ont assassiné Mme Jacqueline Nteturuye dont le corps a été découvert à son domicile sur la colline Kivogo, commune et province Bubanza (ouest du pays) le 11 mars 2020. Des témoins rapportent que le corps de la victime présentait plusieurs traces de coups violents au corps.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Bubanza n'a identifié aucun suspect à ce jour.

- Des individus non identifiés ont assassiné Mme Pascasie Ntiruyorwa à son domicile dans la zone Nyamugari, commune Cendajuru, province Cankuzo (nord-est du pays) dans la nuit du 12 mars 2020. La victime est l'épouse de Barbatu Busengo qui semblait être la cible de l'attaque menée par des hommes armés de machettes et de gourdins.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Cankuzo n'a identifié aucun suspect à ce jour.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de la police ont arrêté Vital Ntabirabiraho, Jean Nahayo et Amonse Nikobareze sur la colline Bugongo, commune Kinyinya, province Ruyigi (Est du pays) le 9 mars 2020. Des proches rapportent que ces trois hommes sont des militants du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté).

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires de plus en plus accrues visant des membres de l'opposition.

- Des membres de la milice imbonerakure ont passé à tabac Jean Paul Butoyi sur la colline Kaburantwa, commune Buganda province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 10 mars 2020 dans la soirée. Des proches rapportent que la victime est un membre du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté) qui tentait d'intervenir pour empêcher les miliciens de détruire une des permanences locales du CNL.

Sos-Torture/Burundi note la violence des coups infligés à la victime ainsi qu'à deux autres de ses camarades qui l'accompagnaient. Il faut aussi souligner la complicité de la police qui n'a interpellé aucun des suspects malgré qu'ils aient été identifiés : il s'agit des miliciens nommés Niyongabo et Kadhafi.

- Des agents de la police ont arrêté Arnaud Gahizi, son épouse nommée Estimé Bukuru, Alain Robert Gikera et Éric au domicile de M. Gahizi dans le quartier Rango, commune et province Gitega (centre du pays) le 10 Mars 2020. Des proches rapportent que les mêmes agents avaient tenté de placer des armes dans sa maison afin de leur faire accuser.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires qui ne sont basées sur aucune accusation étant donné que la fouille perquisition menée le même jour n'a permis aucune saisie.

- Des membres de la milice imbonerakure ont passé à tabac Gérard Manirakiza (24 ans) dans la zone Cumva, commune et province Kirundo (nord du pays) le 10 mars 2020. Des proches rapportent que la victime est un membre du parti d'opposition CNL. Il a été accusé par les miliciens du parti au pouvoir de s'opposer au système en place.

Sos-Torture/Burundi note la violence de l'attaque visant un membre de l'opposition ainsi que la complicité de la police locale qui n'a interpellé aucun des suspects malgré qu'ils aient été identifiés par la victime. Ses bourreaux sont Kabiriti, Ngagije (surnommé Mwarabu) et Mandela.



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

- Des membres de la milice imbonerakure ont arrêté Alexandre Kabura, Georges Sabushimike, Ernest Niyonkuru, Nanson Irankunda, Neuphtalie Shakuru et Padon sur la colline Bukeye, commune Nyanza-Lac, province Makamba (Sud du Pays) le 11 Mars 2020. Des proches rapportent que les victimes sont des membres du parti CNL qui venaient prendre les accréditations de leur parti pour pouvoir être mandatés pour le suivi du déroulement du vote lors des élections de mai 2020.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations illégales ainsi que la complicité de la police qui a mis sous les verrous ces six personnes.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.